

LES ATOUTS DE L'ALTERNANCE

- L'acquisition d'une expérience professionnelle
- Un encadrement professionnel en entreprise
- Un encadrement technologique et général au sein du centre de formation professionnelle
- L'Alternance correspond à une demande du marché du travail
- Un premier contrat de travail
- L'acquisition d'un diplôme national
- Une première rémunération

VOS QUALITES

Motivation
équipe
Diplomatie
Rigueur
synthèse
Mobilité
Culture
Adaptabilité
Curiosité

NOUS CONTACTER

LYCEE DES METIERS HOTELLERIE RESTAURATION COMMERCE WEBMARKETING DE L'ARROUZA

28 Boulevard Roger Cazenave
B.P. 707
65107 LOURDES Cedex
Tel : 05.62.42.73.90
Fax : 05.62.94.28.65
Mail : 0650014m@ac-toulouse.fr
<http://arrouza.entmip.fr/>

CONTACT :
Chef d'Etablissement
Anne CLAVE
DDFPT
Frédéric DELGA



CFA Académie de Toulouse

05.62.34.86.11.
06.16.63.23.17.

0651049m@ac-toulouse.fr
<http://www.apprentissage-sud-ouest.com/>

LYCEE DES METIERS
DE L'ARROUZA DE
L'HOTELLERIE
RESTAURATION
COMMERCE ET
WEB MARKETING

MENTION
COMPLEMENTAIRE
SOMMELLERIE
EN ALTERNANCE

FAITES LE CHOIX
D'UNE FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DIPLOMANTE



PORTES OUVERTES

Samedi 20 mars 2021 de 9h00 à 14h00
Mercredi 05 mai 2021 de 13h00 à 17h00

L'ALTERNANCE

POUR L'APPRENTI

La formation en alternance est ouverte aux jeunes de 16 à 30 ans. Ils doivent être titulaires d'un diplôme en commercialisation et service issu du secteur de l'hôtellerie restauration. Les candidats seront sélectionnés sur dossier, lettre de motivation et signature d'un contrat d'apprentissage

Les conditions d'emploi seront en relation avec la convention collective et le droit du travail.

Une convention signée avec l'OCPO du secteur d'activité permet d'avoir des aides sur le transport, la nourriture et l'hébergement sur les temps de formation

POUR L'EMPLOYEUR

Exonération totale ou partielle des cotisations patronales en fonction de la taille de l'entreprise.

Crédit d'impôt apprentissage sous certaines conditions

	<18 ans	18/20 ans	21/25 ans	>26 ans
1ère année	27 % /SMIC	43 % /SMIC	55 % /SMIC	100 %SMIC
2ème année	39 % /SMIC	51 % /SMIC	63 % /SMIC	100 %SMIC
3ème année	55 % /SMIC	67 % /SMIC	80 % /SMIC	100 %SMIC
Pour les apprentis de 26 ans et +				
Salaire le + élevé entre leSmic(1.522€) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage				

MENTION COMPLÉMENTAIRE SOMMELLERIE

Le ou la titulaire de la mention Complémentaire « Sommelier » exerce son activité dans des établissements qui souhaitent valoriser la commercialisation des boissons. Cela implique des connaissances en langue étrangère et une pluriconcompétence dans les activités de commercialisation et service. Sous contrôle de sa hiérarchie, il applique la politique commerciale de l'entreprise et collabore à sa réussite. Il participe à l'animation commerciale et contribue à renforcer l'image de marque de l'établissement dans lequel il travaille.

FONCTION 1 – APPROVISIONNEMENT, STOCKAGE ET ENTRETIEN

Participer aux achats, réceptions et stockages
Déterminer les besoins des postes de distribution
Approvisionner les services
Entretien des locaux et des matériels

FONCTION 2 – DISTRIBUTION ET SERVICES DES BOISSONS

Mettre en place les postes de distribution
Assurer la distribution des boissons à la cave du jour
Préparer et assurer dans les règles le service des boissons à la clientèle
Assurer les opérations de service

FONCTION 3 – CONTRÔLE ET COMMERCIALISATION

Réceptionner et contrôler les livraisons
Utiliser les procédures de contrôle des stocks
Participer à l'animation et promotion des ventes
Conseiller le client sur le choix des boissons et déterminer les besoins
Prendre la commande

POURSUITE D'ETUDE

Brev et Professionnel Sommelier

FUTUR FONCTION

Employé de restauration spécialisé dans la commercialisation et le service des boissons
Commis sommelier
Commercial dans des chaînes de distribution et dans les magasins spécialisés (Caviste, ...)

LE CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

RENTRÉE SEPTEMBRE 2021

L'année de mention complémentaire se déroule sur le Lycée des métiers de l'hôtellerie restauration l'Arrouza à Lourdes

Un calendrier d'alternance (1er septembre N / 31 août N+1) est établi sur la base de 14 semaines en centre de formation, à raison de 35 h / semaine, et 38 semaines en entreprise

La formation est ouverte sur une capacité de 12 candidats.

Intitulé des cours	Horaire semaine
Atelier professionnel	16 h / s
Technologie professionnelle	5 h / s
Droit et gestion	2 h / s
Commercialisation et communication professionnelle	3 h / s
Langues vivantes étrangères 1 (anglais)	3 h / s
Langues vivantes étrangères 2 (espagnol)	3 h / s
Langues vivantes étrangères 3 (chinois)	3 h / s

REPARTITION DES TEMPS D'ALTERNANCE

38 semaines en entreprise

14 semaines en centre de formation



Lycée des métiers de l'Hôtellerie Restauration,
du Commerce et du Web-Marketing